



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

SPECIAL N° 132 – SEPTEMBRE 2022

Recueil publié le 19 septembre 2022

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
SPECIAL N° 132 – SEPTEMBRE 2022
Recueil publié le 19 septembre 2022

PREFECTURE DE LA VENDEE

CABINET DU PREFET

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES (DDFIP)

DÉCISION DE DÉLÉGATION"DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT
SECONDAIRE

CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL VENDEE

Décision enregistrée sous le n° 2022-070 la présente délégation remplace et annule la décision
2020-43 du 8 juin 2020.

DELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTRÔLE DE
GESTION SUR LE CENTRE HOSPITALIER COTE DE LUMIERE



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA VENDÉE**

Pôle Missions Transverses – 26 RUE JEAN JAURÈS
85024 – LA ROCHE SUR YON CÉDEX

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret du Président de la République en date du 3 novembre 2021 portant nomination de Monsieur Gérard GAVORY en qualité de préfet de la Vendée ;
Vu l'arrêté du 18 mai 2020 portant affectation de Monsieur Anthony MANCEAU dans le département de la Vendée ;
Vu l'arrêté n° 22-SGCD-FI-15 du 3 mai 2022 portant délégation de signature en matière financière en tant que délégué pour les actes d'ordonnancement secondaire à Monsieur Anthony MANCEAU, administrateur des finances publiques adjoint, et notamment son article 3 ;

Article 1er : Délégation est conférée à :

- Monsieur Benjamin ALLARD, inspecteur des finances publiques, responsable du service immobilier. Toutefois, pour les engagements, la délégation est limitée aux montants n'excédant pas 30 000 € ;
- Monsieur Maxime POCHOLLE, inspecteur des finances publiques, responsable du service des ressources budgétaires. Toutefois, pour les engagements, la délégation est limitée aux montants n'excédant pas 30 000 € ;
- Madame Vidya ZEGANADIN, inspectrice des finances publiques. Toutefois, pour les engagements, la délégation est limitée aux montants n'excédant pas 30 000 € ;
- Monsieur Pascal CHARTAUD, contrôleur des finances publiques, affecté au service immobilier. Toutefois, pour les engagements, la délégation est limitée aux montants n'excédant pas 2 000 € ;
- Madame Paméla VOISIN, agente administrative principale des finances publiques, affectée au service immobilier. Toutefois, pour les engagements, la délégation est limitée aux montants n'excédant pas 2 000 € ;

aux fins de signer et valider tous les actes se traduisant par l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses des programmes 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local », 362 « Écologie » et 723 « Opérations immobilières nationales et des administrations centrales ».

Article 2 : Par exception à l'article 1^{er}, et dans le cadre de la gestion de la cité administrative Travot à La Roche-sur-Yon, délégation est conférée à :

- Monsieur Benjamin ALLARD, inspecteur des finances publiques, responsable du service immobilier, Toutefois, pour les engagements, la délégation est limitée aux montants n'excédant pas 30 000 € ;

- Monsieur Sylvain LE PEILLET, inspecteur des finances publiques, responsable du service Logistique et environnement professionnel. Toutefois, pour les engagements, la délégation est limitée aux montants n'excédant pas 30 000 € ;

- Monsieur Maxime POCHOLLE, inspecteur des finances publiques, responsable du service des ressources budgétaires. Toutefois, pour les engagements, la délégation est limitée aux montants n'excédant pas 30 000 € ;

- Monsieur Pascal CHARTAUD, contrôleur des finances publiques, affecté au service immobilier. Toutefois, pour les engagements, la délégation est limitée aux montants n'excédant pas 5 000 € ;

- Madame Paméla VOISIN, agente administrative principale des finances publiques, affectée au service immobilier. Toutefois, pour les engagements, la délégation est limitée aux montants n'excédant pas 5 000 € ;

aux fins de signer et valider tous les actes se traduisant par l'engagement et la liquidation des dépenses du compte de commerce 907 « Opérations commerciales des domaines » et des programmes 362 « Écologie » et 723 « Opérations immobilières nationales et des administrations centrales ».

Article 3 : Délégation est conférée à :

- Monsieur Sylvain LE PEILLET, inspecteur des finances publiques, responsable du service Logistique et environnement professionnel. Toutefois, pour les engagements, la délégation est limitée aux montants n'excédant pas 30 000 € ;

- Madame Caroline FERRÉ, contrôleuse principale des finances publiques, assistante de prévention. Toutefois, pour les engagements, la délégation est limitée aux montants n'excédant pas 2 000 € ;

- Monsieur Pascal CHARTAUD, contrôleur des finances publiques, affecté au service immobilier. Toutefois, pour les engagements, la délégation est limitée aux montants n'excédant pas 2 000 € ;

aux fins de signer et valider tous les actes se traduisant par l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières ».

Article 4 : Pour l'ensemble des opérations de dépense, Madame Vidya ZEGANADIN, inspectrice des finances publiques, Messieurs Maxime POCHOLLE, Benjamin ALLARD et Sylvain LE PEILLET, inspecteurs des finances publiques, Madame Véronique TRICHEREAU, contrôleuse principale des finances publiques, Mesdames Christelle BOUCARD, Paméla VOISIN, agentes administratives principales des finances publiques, Messieurs Jean-Marc AUBERT, Yvan CHAIGNE et Romuald MABIT, agents administratifs principaux des finances publiques, Monsieur Sébastien BENARD, agent administratif des finances publiques, Messieurs Christophe BEUQUE, Patrice BÉCOT, Gilles DESCHAMPS et Michaël ECREPONT, agents techniques des finances publiques, reçoivent délégation pour signer les bons de livraison et les accusés de réception de fournitures et prestations.

Monsieur Maxime POCHOLLE, inspecteur des finances publiques, Madame Véronique TRICHEREAU, contrôleuse principale des finances publiques, Madame Christelle BOUCARD, agente administrative principale des finances publiques et Madame Vidya ZEGANADIN, inspectrice des finances publiques, sont autorisés à saisir et à valider les engagements juridiques dans les applications Place et Chorus formulaire et les certifications de service fait dans Chorus formulaires.

Monsieur Maxime POCHOLLE, inspecteur des finances publiques, Madame Véronique TRICHEREAU, contrôleuse principale des finances publiques, Madame Christelle BOUCARD,

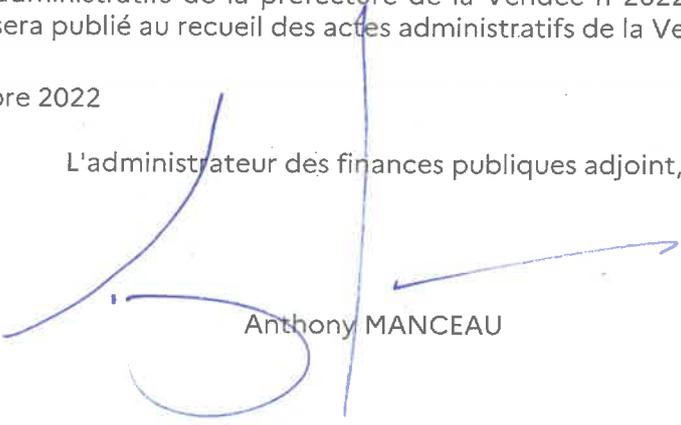
agente administrative principale des finances publiques et Madame Vidya ZEGANADIN, inspectrice des finances publiques, sont autorisés à transmettre aux comptables assignataires tout ordre de payer que ce soit par courrier ou via l'application Chorus formulaire.

Article 5 : Madame Vidya ZEGANADIN, inspectrice des finances publiques, Messieurs Maxime POCHOLLE et Benjamin ALLARD, inspecteurs des finances publiques, Monsieur Pascal CHARTAUD, contrôleur des finances publiques et Madame Paméla VOISIN, agente administrative principale des finances publiques reçoivent délégation, dans la limite de leurs attributions et compétences, pour signer toute déclaration de conformité en matière d'inventaire, et d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par la constatation des droits et obligations et l'inventaire des biens.

Article 6 : Le présent acte abroge la précédente subdélégation d'ordonnancement secondaire publiée au recueil spécial des actes administratifs de la préfecture de la Vendée n°2022-125 du 1^{er} septembre 2022 (pages 78 à 80). Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 19 septembre 2022

L'administrateur des finances publiques adjoint,



Anthony MANCEAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU DIRECTEUR GENERAL**

Décision enregistrée sous le n°

2022-070

**Délégation de signature
Direction des Finances et du Contrôle de Gestion**

**DIRECTION
GENERALE**

Secrétariat
02.51.44.63.05

Télécopie
02.51.44.60.64

E-mail
dg@chd-vendee.fr

Site Internet
www.chd-vendee.fr

Le directeur général de la Direction Commune du Centre Hospitalier Départemental « Vendée » à la Roche sur Yon, du Centre Hospitalier « Côte de Lumière » aux Sables d'Olonne, du Centre Hospitalier « Loire Vendée Océan » à Challans, l'Hôpital de l'Île d'Yeu, l'Hôpital de Noirmoutier, du Centre Hospitalier de Fontenay le Comte, du Groupe Public Hospitalier et médico-social « des Collines Vendéennes » à La Chataigneraie et de l'EPSM « La Madeleine » à Bouin, de l'EHPAD « La Reynerie » à Bouin, de l'EHPAD La Chaize le Vicomte et de l'EHPAD de Saint-Fulgent,

Vu le livre premier, titre IV, sixième partie du Code de la Santé Publique, et notamment son article L6143-7, relatif à la délégation de signature du Directeur d'Etablissement ;

Vu les articles D6143-33 à D6143-35 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signatures des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 6 avril 2020 portant nomination de Monsieur Francis SAINT-HUBERT en tant que Directeur à compter du 1^{er} février 2020 du CHD Vendée, du CH Côte de Lumière aux Sables d'Olonne, du CH Fontenay-Le-Comte, du Groupe Public Hospitalier et médico-social des Collines Vendéennes à la Chataigneraie, des EHPAD de La Chaize le Vicomte et de Saint-Fulgent, du CH Loire Vendée Océan à Challans, de l'hôpital de l'Île d'Yeu, de l'hôpital de Noirmoutier, de l'EPSM La Madeleine à Bouin et de l'EHPAD La Reynerie à Bouin ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 15 avril 2021 portant nomination de Madame Mélissa LOISEAU (MALACHOVIEZ) en qualité de Directrice adjointe à la direction territoriale des Finances et du Contrôle de Gestion de la Direction Commune CHD Vendée, des CH Loire Vendée Océan, Côte de Lumière, Fontenay le Comte, du GPHMS Collines Vendéennes, des hôpitaux Dumonté à l'Île d'Yeu et de Noirmoutier, de l'EPSM La Madeleine, des EHPAD Payraudeau et La Reynerie, de la résidence au Fil des Maines ;

Considérant la nature des fonctions exercées par Mme Marie Andrée PITON en qualité directrice adjointe aux finances du CHD Vendée ;

Considérant la nature des fonctions exercées par Mme Cécilia HUPIN en qualité de déléguée territoriale finances-comptabilité au sein de la direction des finances et du contrôle de gestion du CHD Vendée ;

Considérant la nature des fonctions exercées par M. Olivier GRIMAUD en qualité d'adjoint territorial à la coordination comptable au sein de la direction des finances et du contrôle de gestion du CHD Vendée ;

Vu la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vendée en date du (mention manuscrite) :

**CENTRE
HOSPITALIER
DEPARTEMENTAL**

Site de La Roche-sur-Yon
Les Oudairies
85925 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 9

Site de Luçon
41, rue Henry Renaud - BP 159
85407 LUÇON Cedex

Site de Montaigu
54, rue Saint Jacques - BP 259
Montaigu
85602 MONTAIGU-VEENDEE Cedex



DECIDE :

Article 1 : Annulation des précédentes délégations

La présente délégation remplace et annule la décision 2020-43 du 8 juin 2020.

Article 2 : Déléataires et nature de la délégation

Madame Mélissa MALACHOVIEZ, Directrice des finances et du Contrôle de Gestion a délégué de signature de l'ensemble des pièces nécessaires à la comptabilité du Centre Hospitalier Départemental Vendée (propositions d'engagement et d'ordonnance de dépenses d'exploitation, d'investissement, toutes pièces justificatives de dépenses, tous ordres de reversement et toutes demandes d'émission de titres de perception de recettes).

En ce qui concerne la gestion de la dette et de la trésorerie, la signature des actes de prêts ainsi que tous ordres à l'effet de signer tout acte relatif à l'octroi de concours financiers souscrits auprès des établissements bancaires.

Tout document relatif à la gestion de trésorerie.

Toute production de documents liés à la comptabilité analytique réglementaire.

Tous actes administratifs et correspondances avec les autorités de tutelle relatifs au budget (compte financier, EPRD et leurs annexes, décisions modificatives).

La signature des certificats administratifs liés aux opérations de clôture, de tous justificatifs financiers annexes aux conventions, de toutes autorisations de poursuivre, de toutes autorisations de mandatement d'office, de tous actes administratifs et correspondance avec la trésorerie principale relatifs aux opérations d'ordonnement et d'opérations de clôture comptable d'exercice.

La signature de l'ensemble des pièces nécessaires au fonctionnement des régies (création, modification, suppression de régies, avances exceptionnelles, prise en charge des débits, nomination des régisseurs et sous régisseurs, destruction de tickets, indemnisations de patients volontaires).

La signature de l'ensemble des pièces nécessaires au fonctionnement du Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU) du CHD Vendée.

Les décisions d'admission en non-valeur (créances irrécouvrables).

L'ensemble des pièces justificatives et visa de services fait nécessaires aux versements de subventions.

**DIRECTION
GENERALE**

Secrétariat
02.51.44.63.05

Télécopie
02.51.44.60.64

E-mail
dg@chd-vendee.fr

Site Internet
www.chd-vendee.fr

**CENTRE
HOSPITALIER
DEPARTEMENTAL**

Site de La Roche-sur-Yon
Les Oudairies
85925 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 9

Site de Luçon
41, rue Henry Renaud - BP 159
85407 LUÇON Cedex

Site de Montaigu
54, rue Saint Jacques - BP 259
Montaigu
85602 MONTAIGU-VENDEE Cedex



Vendée

**DIRECTION
GENERALE**

Secrétariat
02.51.44.63.05

Télécopie
02.51.44.60.64

E-mail
dg@chd-vendee.fr

Site Internet
www.chd-vendee.fr

Article 3 : Délégation en cas d'absence

En cas d'absence de Madame Mélissa MALACHOVIEZ, délégation permanente est donnée, en tant que de besoin, à titre permanent à l'effet de signer :

↳ Les bordereaux récapitulatifs de recettes relevant de la gestion de la clientèle et des activités subsidiaires et des bordereaux récapitulatifs de mandats, aux personnes dont les noms suivent :

- Madame Marie-Andrée PITON, Directrice Adjointe aux Finances
- Madame Cécilia HUPIN, déléguée territoriale finances-comptabilité
- Monsieur Olivier GRIMAUD, adjoint territorial à la coordination comptable

↳ Les certificats administratifs liés aux opérations de clôture ainsi que tout document relatif à la gestion de la ligne de trésorerie à :

- Madame Cécilia HUPIN, déléguée territoriale finances-comptabilité

↳ Les éléments mentionnés à l'article 2 en cas d'absence de Madame Mélissa MALACHOVIEZ à :

- Madame Marie-Andrée PITON, Directrice Adjointe aux Finances
- Madame Cécilia HUPIN, Déléguée territoriale finances-comptabilité

Article 4 : Respect de la législation

La présente délégation s'exerce dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur.

**CENTRE
HOSPITALIER
DEPARTEMENTAL**

Site de La Roche-sur-Yon
Les Oudairies
4925 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 9

Site de Luçon
41, rue Henry Renaud - BP 159
85407 LUÇON Cedex

Site de Montaigu
54, rue Saint Jacques - BP 259
Montaigu



Article 6 :

La présente décision prendra effet à compter de la publication de la présente décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vendée.

Dès publication, elle est notifiée aux intéressés et transmise au Trésorier du CHD Vendée.

La Roche sur Yon, le 12 août 2022


Le Directeur Général
F. SAINT-HUBERT

**DIRECTION
GENERALE**

Secrétariat
02.51.44.63.05

Télécopie
02.51.44.60.64

E-mail
dg@chd-vendee.fr

Site Internet
www.chd-vendee.fr

Destinataires :

- Madame Mélissa MALACHOVIEZ
- Madame Marie-Andrée PITON
- Madame Cécilia HUPIN
- Monsieur Olivier GRIMAUD
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier archives DG CHD
- Publication au RAA Vendée

**CENTRE
HOSPITALIER
DEPARTEMENTAL**

Site de La Roche-sur-Yon
Les Oudairies
85925 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 9

Site de Luçon
41, rue Henry Renaud - BP 159
85407 LUÇON Cedex

Site de Montaigu
54, rue Saint Jacques - BP 259
Montaigu
85602 MONTAIGU-VENDEE Cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL

Décision enregistrée sous le n°

2022-071

OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTRÔLE DE GESTION SUR LE CENTRE HOSPITALIER COTE DE LUMIERE

DIRECTION GENERALE

Secrétariat
02.51.44.63.05

Télécopie
02.51.44.60.64

E-mail
dg@chd-vendee.fr

Site Internet
www.chd-vendee.fr

Le directeur général de la Direction Commune du Centre Hospitalier Départemental « Vendée » à la Roche sur Yon, du Centre Hospitalier « Côte de Lumière » aux Sables d'Olonne, du Centre Hospitalier « Loire Vendée Océan » à Challans, l'Hôpital de l'Île d'Yeu, l'Hôpital de Noirmoutier, du Centre Hospitalier de Fontenay le Comte, du Groupe Public Hospitalier et médico-social « des Collines Vendéennes » à La Chataigneraie et de l'EPSM « La Madeleine » à Bouin, de l'EHPAD « La Reynerie » à Bouin, de l'EHPAD La Chaize le Vicomte et de l'EHPAD de Saint-Fulgent,

Vu le livre premier, titre IV, sixième partie du Code de la Santé Publique, et notamment son article L6143-7, relatif à la délégation de signature du Directeur d'Etablissement ;

Vu les articles D6143-33 à D6143-35 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signatures des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 6 avril 2020 portant nomination de Monsieur Francis SAINT-HUBERT en tant que Directeur à compter du 1^{er} février 2020 du CHD Vendée, du CH Côte de Lumière aux Sables d'Olonne, du CH Fontenay-Le-Comte, du Groupe Public Hospitalier et médico-social des Collines Vendéennes à la Chataigneraie, des EHPAD de La Chaize le Vicomte et de Saint-Fulgent, du CH Loire Vendée Océan à Challans, de l'hôpital de l'Île d'Yeu, de l'hôpital de Noirmoutier, de l'EPSM La Madeleine à Bouin et de l'EHPAD La Reynerie à Bouin ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 15 avril 2021 portant nomination de Madame Mélissa LOISEAU (MALACHOVIEZ) en qualité de Directrice adjointe à la direction territoriale des Finances et du Contrôle de Gestion de la Direction Commune CHD Vendée, des CH Loire Vendée Océan, Côte de Lumière, Fontenay le Comte, du GPHMS Collines Vendéennes, des hôpitaux Dumonté à l'Île d'Yeu et de Noirmoutier, de l'EPSMS La Madeleine, des EHPAD Payraudeau et La Reynerie, de la résidence au Fil des Maines ;

Considérant la nature des fonctions exercées par Mme Cécilia HUPIN en qualité de déléguée territoriale finances-comptabilité au sein de la direction des finances et du contrôle de gestion du CH Côte de Lumière ;

Considérant la nature des fonctions exercées par M. Olivier GRIMAUD en qualité d'adjoint territorial à la coordination comptable au sein de la direction des finances et du contrôle de gestion du CH Côte de Lumière ;

Considérant la nature des fonctions exercées par M. Philippe GNILKA en qualité de contrôleur de gestion et budgétaire au sein de la direction des finances et du contrôle de gestion du CH Côte de Lumière ;



Vu la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vendée en date du (mention manuscrite) :

DECIDE :

Article 1 : Annulation des précédentes délégations

La présente délégation remplace et annule la décision n°2021-106, du 19 octobre 2021.

Article 2 : Délégués et nature de la délégation

Madame Mélissa MALACHOVIEZ, Directrice des Finances et du Contrôle de Gestion a délégation de signature de l'ensemble des pièces nécessaires des pièces nécessaires à la comptabilité du Centre Hospitalier Côte de Lumière (propositions d'engagement et d'ordonnance de dépenses d'exploitation, d'investissement, toutes pièces justificatives de dépenses, tous ordres de reversement et toutes demandes d'émission de titres de perception de recettes).

En ce qui concerne la gestion de la dette et de la trésorerie, la signature des actes de prêts ainsi que tout ordre à l'effet de signer tout acte relatif à l'octroi de concours financiers souscrits auprès des établissements bancaires.

Tout document relatif à la gestion de trésorerie.

Toute production de documents liés à la comptabilité analytique réglementaire.

Tous actes administratifs et correspondance avec les autorités de tutelle relatifs au budget (compte financier, EPRD et leurs annexes, décisions modificatives).

La signature des certificats administratifs liés aux opérations de clôture, de tous justificatifs financiers annexes aux conventions, de toutes autorisations de poursuivre, de toutes autorisations de mandatement d'office, de tous actes administratifs et correspondance avec la trésorerie principale relatifs aux opérations d'ordonnement et d'opérations de clôture comptable d'exercice.

La signature de l'ensemble des pièces nécessaires au fonctionnement des régies (création, modification, suppression de régies, avances exceptionnelles, prise en charge des débits, nomination des régisseurs et sous régisseurs, destruction de tickets, indemnités de patients volontaires).

Les décisions d'admission en non-valeur (créances irrécouvrables).

L'ensemble des pièces justificatives et visa de services fait nécessaires aux versements de subventions.

Article 3 : Délégation en cas d'absence

En cas d'absence de Madame Mélissa MALACHOVIEZ, délégation permanente est donnée, en tant que de besoin, à titre permanent à l'effet de signer :

- Les bordereaux récapitulatifs de recettes relevant de la gestion de la clientèle et des activités subsidiaires et des bordereaux récapitulatifs de mandats, aux personnes dont les noms suivent :

**DIRECTION
GENERALE**

Secrétariat
02.51.44.63.05

Télécopie
02.51.44.60.64

E-mail
dg@chd-vendee.fr

Site Internet
www.chd-vendee.fr

- Madame Cécilia HUPIN, déléguée territoriale finances-comptabilité
 - Monsieur Olivier GRIMAUD, adjoint territorial à la coordination comptable
 - Monsieur Philippe GNILKA, contrôleur de gestion et budgétaire
-
- Les certificats administratifs liés aux opérations de clôture ainsi que tout document relatif à la gestion de la ligne de trésorerie à :
 - Madame Cécilia HUPIN, déléguée territoriale finances-comptabilité
-
- Tous les éléments mentionnés à l'article 2 en l'absence de Madame Mélissa MALACHOVIEZ à :
 - Madame Cécilia HUPIN, déléguée territoriale finances-comptabilité

Article 4 : Respect de la législation

La présente délégation s'exerce dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur.

Article 5 : Forme des signatures

La forme des signatures et des paraphes des personnes désignées ayant délégation de signature sont désignés ci-dessous :

**DIRECTION
GENERALE**

Secrétariat
02.51.44.63.05

Télécopie
02.51.44.60.64

E-mail
dg@chd-vendee.fr

Site Internet
www.chd-vendee.fr

PRENOM-NOM-FONCTION	SIGNATURE	PARAPHE
Mélissa MALACHOVIEZ Directrice des Finances et du Contrôle de Gestion		MM
Cécilia HUPIN Déléguée territoriale Finances- Comptabilité		CH
Olivier GRIMAUD Adjoint Territorial à la Coordination Comptable		OG
Philippe GNILKA Contrôleur de Gestion et Budgétaire		PG



Article 6 :

La présente décision prendra effet à compter de la publication de la présente décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vendée.
Dès publication, elle est notifiée aux intéressés et transmise au Trésorier du CH Côte de Lumière.

Fait aux Sables d'Olonne, le 12 août 2022.

Le Directeur Général,

Francis SAINT-LIBERT



**DIRECTION
GENERALE**

Secrétariat
02.51.44.63.05

Télécopie
02.51.44.60.64

E-mail
dg@chd-vendee.fr

Site Internet
www.chd-vendee.fr

Destinataires :

- Madame Caroline CALMEL
- Madame Mélissa MALACHOVIEZ
- Madame Cécilia HUPIN
- Monsieur Olivier GRIMAUD
- Monsieur Philippe GNILKA
- Monsieur le Trésorier Principal
- Publication au RAA Vendée
- Dossier archives DG CHD